

COMMUNE DE CHAMPAGNE-en-VALROMIEY
 CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022 A 19H00
 LISTE DES DELIBERATIONS

Accusé de réception en préfecture
 Date de télétransmission : 22/12/2022
 Date de réception préfecture : 22/12/2022

EXTRAIT
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
12/12/2022	D_2022_12_001-DE	Création d'un fichier Base Adresses Locales (BAL)	A l'unanimité
12/12/2022	D_2022_12_002-DE	Secrétariat de Mairie et Agence Postale Communale : Ferméture au public le mercredi matin	A l'unanimité
12/12/2022	D_2022_12_003-DE	Vote pour l'ouverture du 1/4 des crédits d'investissements 2022 pour l'exercice 2023	A l'unanimité
12/12/2022	DM3-2022-13122022	Budget général : Ajustement des crédits au compte 231	A l'unanimité
12/12/2022	DM03BUDGET16100-DE	Opération 160 Revitalisation du centre de village	A l'unanimité
12/12/2022	DM03-2022-13122022	Budget Eau et Assainissement : Acquisition et pose d'un poste de refoulement	A l'unanimité
12/12/2022	DM01-2022-16122022-	Budget du Lotissement Le Champ Dor :	A l'unanimité
12/12/2022	DM01BUDGET16103-DE	Comptes de stocks	A l'unanimité
12/12/2022	D_2022_12_004-DE	Remboursement de la redevance spéciale d'ordures ménagères 2022 par le gérant du camping	A l'unanimité
12/12/2022	D_2022_12_005-DE	Projet Educatif de Territoire et Plan Mercredi : Désignation d'un représentant au Comité de Pilotage	A l'unanimité

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-neuf heures,
 le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMIEY,
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de
 Monsieur Claude JUILLET, Maire
 Date de convocation : 7 décembre 2022.

Présents : Mesdames Bernadette ELGER, Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET,
 Bernard GINESTE, Philippe HAMEL, Rafi MEUSER, Christophe MICHAÏLLÉ, Mathias RICHARD, Daniel
 SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Excusés : Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir Monsieur Daniel SOULIERS
Absents : Monsieur Jean MOCHON qui donne pouvoir à Madame Bernadette ELGER
 Madame Priscilla GORREL
Secrétaire de séance : Madame Valérie TOURNEMINE

Objet : Création d'un fichier Base Adresses Locales (BAL)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en France, l'adresse constitue un enjeu politique de la
 compétence des communes.

L'existence d'adresses normalisées est indispensable pour :

- Accéder à la fibre
 - Assurer l'accès aux secours
 - Faciliter la livraison des colis et des services
- C'est pour toutes ces raisons que l'Etat a fait de l'adresse une donnée de référence et a créé la Base Adresse
 Nationale (BAN) EN 2015.

La loi 3DS officiellement promulguée en février 2022 apporte une nouvelle exigence sur cette compétence
 et désormais, toutes les communes, quelque soit leur taille, sont obligées de mettre à jour et publier leurs
 adresses en créant leur Base Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale accessible en
 open data.

Puis il donne lecture d'une proposition commerciale établie par la Poste :

- Repositionnement – Certification + mise au format BAL 2 440,92 € HT
- Accompagnement pour la mise en main de l'outil - Mes adresses - 300,00 € HT
- Montant total 2 740,92 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de créer un fichier Base Adresses Locales (BAL),
- Accepte la proposition commerciale de la Poste pour un montant total HT de 2 740,92 €,
- Autorise et charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
 Reçu en Sous-Préfecture le
 Publié ou Notifié le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude JULLET, Maire

Date de convocation : 7 décembre 2022.

Présents : Mesdames Bernadette ELGER, Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JULLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Philippe HAMEL, Raïf MEUSER, Christophe MICHAÏLE, Mathias RICHARD, Daniel SOULIERS (lesquels forment la majorité des membres en exercice).

Excusée : Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir Monsieur Daniel SOULIERS

Absente : Monsieur Jean MOCHON qui donne pouvoir à Madame Bernadette ELGER

Secrétaire de Séance : Madame Priscilla GORREL

Secrétaire de Séance : Madame Valérie TOURNEMINE

Objet : Secrétariat de Mairie et Agence Postale Communale : fermeture au public le mercredi matin

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les jours d'ouverture au public du secrétariat de mairie tous les matins du lundi au vendredi et de l'agence Postale Communale tous les matins du lundi au samedi. Il précise que les tâches administratives du secrétariat de mairie et de l'Agence Postale Communale sont de plus en plus importantes et qu'il conviendrait de modifier l'amplitude d'ouverture de ces deux services d'accueil.

Ce changement se traduirait par une fermeture au public le mercredi matin à compter du 1^{er} janvier 2023. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la fermeture au public du secrétariat de mairie et de l'Agence Postale Communale à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Autorise et charge le maire de faire toute démarche nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou Notifié le :



Copie certifiée conforme,
Le Maire,

Claude JULLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 13
Nombre de membres présents 10
Nombre de suffrages exprimés 12
VOTES : Contre 0 Pour 12
Date de convocation : 07/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de , MAIRE.

Objet : Ajustement des crédits au compte 231 - Opération 160 Revitalisation du centre de village

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2132 : Constructions bâtiments privés	10 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000,00 €	
D 231-160 : REVITALISATION DU CENTRE VILLAGE		10 000,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		10 000,00 €

Signataires :

Certifié exécutoire par , MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A , le .

ont signé les membres présents
pour extrait conforme



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMIEY,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire

Date de convocation : 7 décembre 2022.

Présents : Mesdames Bernadette ELGER, Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Philippe HAMEL, Raif MEUSER, Christophe MICHAÏLLE, Mathias RICHARD, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusée : Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SOULIERS

Monsieur Jean MOCHON qui donne pouvoir à Madame Bernadette ELGER

Absente : Madame Priscilla GORREL

Secrétaire de Séance : Madame Valérie TOURNEMINE

Objet : Vote pour l'ouverture du quart des crédits d'investissements 2022 pour l'exercice 2023

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits offerts au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article selon l'affectation suivante :

pour le budget Général à hauteur de 59 809,00 €

Chapitre	Article	Libellé comptable	Crédits 2022	Autorisation 2023	
20	203	Frais d'étude, recherche, développement	10 000.00 €	2 500.00 €	
	2051	Concessions et droits similaires	14 000.00 €	3 500.00 €	
204	204182	Subventions d'équipement d'organismes publics	6 500.00 €	1 625.00 €	
	20422	Subventions d'équipement personnes droit privé	2 000.00 €	500.00 €	
21	2116	Cimetières	10 000.00 €	2 500.00 €	
	2131	Constructions bâtiments publics	14 625.00 €	3 656.00 €	
		2132	Constructions bâtiments privés	100 000.00 €	25 000.00 €
	2138	Autres constructions	20 242.00 €	5 060.00 €	
	2156	Matériel et outillage incendie	5 000.00 €	1 250.00 €	
	2183	Matériel informatique	20 000.00 €	5 000.00 €	
	2184	Matériel de bureau et mobilier	3 000.00 €	750.00 €	
	2188	Autres immobilisations corporelles	5 000.00 €	1 250.00 €	
	23	231	Immobilisations en cours	28 870.00 €	7 218.00 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou Notifié le :

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Claude JUILLET

01079 RIE DE CHAMPAGNE-en-VALROMEY - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT
 COMMUNE DE CHAMPAGNE EN VALROM

Code INSEE

Accusé de réception en préfecture
 N° de dossier : 2022-000000000-10101-DE
 Date de réception en préfecture : 07/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUCONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 3
 Virements de crédits

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES : Contre 0 Pour 12
 Date de convocation : 07/12/2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de LE MAIRE.

Objet : Acquisition et pose d'un poste de roulélement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2156 : Matériel spécifique d'exploitation		12 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		12 000,00 €
D 2315 : Install. mat. et outill. tech.	12 000,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	12 000,00 €	

Signataires :

Certifié exécutoire par LE MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A. le .



01079 MAIRIE DE CHAMPAGNE-en-VALROMEY - BUDGET LOT CHAMPAGNE
 Collectivité

Code INSEE

Accusé de réception en préfecture
 N° de dossier : 2022-000000000-10101-DE
 Date de réception en préfecture : 07/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUASSEMBLEE

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES : Contre 0 Pour 12
 Date de convocation : 07/12/2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre, le Assemblée légalement convoquée, s'est réunie en session sous la présidence de Claude JUILLET, Maire.

Objet : Comptes de stocks Lotissement Le Champ Dor

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 608 : Frais nécessaires sur terrains en cours d'aménagement		1 500,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		1 500,00 €
D 608 : Frais nécessaires sur terrains en cours d'aménagement		1 500,00 €
TOTAL D 043 : Opérations ordre intérieur de la section		1 500,00 €
R 796 : Transferts de charges financières	1 500,00 €	
TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections	1 500,00 €	
R 796 : Transferts de charges financières		1 500,00 €
TOTAL R 043 : Opérations ordre intérieur de la section		1 500,00 €

Signataires :

Certifié exécutoire par Claude JUILLET, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A. le .

ont signé les membres présents
 pour extrait conforme



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY,

Nombre de Membres : 13
En exercice 13
Présents 10
Votants 12

Présents : Mesdames Bernadette ELGER, Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Philippe HAMMEL, Raif MEUSER, Christophe MICHAÏLLE, Mathias RICHARD, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusée : Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir Monsieur Daniel SOULIERS

Absente : Monsieur Jean MOCHON qui donne pouvoir à Madame Bernadette ELGER
Madame Priscilla GORREL

Secrétaire de Séance : Madame Valérie TOURNEMINE

Objet : Remboursement de la redevance d'ordures ménagères spéciale Camping

Monsieur le maire rend compte au conseil municipal qu'une somme de 449.35 € a été payée en novembre 2022 par la collectivité à la Communauté de Communes Bugey-Sud - Gestion des déchets au titre de la redevance d'ordures ménagères spéciale Camping pour l'exercice 2022.

Il précise que le remboursement de cette somme doit être sollicité à Monsieur Michel MOUGNARD, gérant du camping municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de demander le remboursement de la redevance d'ordures ménagères spéciale Camping à Monsieur Michel MOUGNARD, Gérant du camping municipal pour un montant de 449.35 € et de l'imputer au compte 7078 - Remboursement de frais par des tiers ;
- Autorise le maire à faire toute démarche nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou Notifié le :



Copie certifiée conforme,
Le Maire,

Claude JUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY,

Nombre de Membres : 13
En exercice 13
Présents 10
Votants 12

Présents : Mesdames Bernadette ELGER, Valérie TOURNEMINE, Messieurs Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Philippe HAMMEL, Raif MEUSER, Christophe MICHAÏLLE, Mathias RICHARD, Daniel SOULIERS lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusée : Madame Nadège MAZUYT qui donne pouvoir Monsieur Daniel SOULIERS

Absente : Monsieur Jean MOCHON qui donne pouvoir à Madame Bernadette ELGER
Madame Priscilla GORREL

Secrétaire de Séance : Madame Valérie TOURNEMINE

Objet : Projet Educatif de Territoire et Plan Mercredi (PEDT -PM) - SIVOM du VALROMEY : désignation d'un représentant au Comité de Pilotage (COFIL)

Monsieur le maire rend compte au conseil municipal qu'un projet de convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif de Territoire et Plan Mercredi (PEDT -PM) sur le territoire du SIVOM-du-VALROMEY a été validé pour la période scolaire du 01/09/2022 au 31/08/2025.

La mise en œuvre de ce projet éducatif relève de la compétence du SIVOM-du-VALROMEY qui en assure le pilotage.

Il s'appuie sur un COFIL (Comité de Pilotage) composé de divers représentants : élus communaux, institutions, enseignants, famille, associations.

Son rôle est de suivre l'élaboration et l'application du projet, un élu de la commune de Champagne-en-Valromey doit être désigné pour en faire partie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Dominique CHARVET pour représenter la commune de Champagne-en-Valromey.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou Notifié le :



Copie certifiée conforme,
Le Maire,

Claude JUILLET